

PRIMATURE

CONTROLE GENERAL D'ETAT

Téléphone : 01.76.22.77

Fax : 178 - Libreville



N° /PM/CGE

Note

**A la Haute Attention de
Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.**

Objet : mission relative à la 6^{ème} Assemblée Générale
et au 4^{ème} Colloque International du Forum des
Inspections Générales d'Etat d'Afrique et
Institutions Assimilées (FIGE).

Une délégation du Contrôle Général d'Etat composée de trois fonctionnaires a pris part aux travaux de la 6^{ème} Assemblée Générale et du 4^{ème} Colloque International du Forum des Inspections Générales d'Etat d'Afrique et Institutions Assimilées (FIGE), qui se sont tenus du 18 au 20 octobre 2016 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

Ces assises se sont déroulées au SOFITEL HOTEL IVOIRE sous le haut patronage de son Excellence **Monsieur Alassane OUATARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire représenté par **Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN**, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Dans son intervention, Monsieur le Premier Ministre a insisté sur « **l'importance pour le développement de nos pays d'inscrire les questions de contrôle, d'inspection, d'audit et plus généralement, de bonne gouvernance au cœur des politiques publiques.** »

Le FIGE est une organisation africaine regroupant vingt-quatre organes de contrôle de 20 pays. Il a pour missions : la promotion de la bonne gouvernance en Afrique à travers une synergie des organes de contrôle non juridictionnel par le biais d'échanges sur des problématiques liées à leur évolution, leur fonctionnement, aux normes, méthodes et outils de travail.

Pour sa gouvernance, cet organisme est doté de trois organes :

- **l'Assemblée Générale** : C'est l'organe suprême qui donne les orientations stratégiques et statue sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'organisation ;
- **le Comité Directeur** : C'est l'organe d'exécution, chargé du traitement de toutes questions à soumettre et à faire valider par l'Assemblée Générale ;

4

- **le Secrétariat Exécutif** : C'est l'organe administratif chargé de la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée Générale et le Comité Directeur.

La deuxième Assemblée générale, tenue à Djibouti, du 11 au 17 décembre 2006, a adopté dans sa résolution n°4 le principe d'organiser désormais un Colloque International à la suite des travaux de l'Assemblée générale.

C'est dans ce contexte que la 3^e Assemblée générale et le 1^{er} colloque International du FIGE se sont tenus du 26 au 30 novembre 2007 à Dakar au Sénégal.

Le colloque international est pour les membres et les partenaires du FIGE, une plateforme d'échanges, de partage d'expérience et de coopération, tel que prévu par les dispositions de l'article 2, alinéa 1 et 2 des statuts du FIGE.

1. Travaux de la 6^{ème} Assemblée générale

L'Assemblée Générale du FIGE a adopté au cours de sa session ordinaire du 18 octobre 2016, une recommandation et onze résolutions dont :

- **Résolution n°01 portant renouvellement des membres du Comité Directeur du FIGE.** Le comité directeur du FIGE se présente désormais comme suit :

- **Président** : Inspection Générale d'Etat de Côte d'Ivoire ;
- **Vice-Président** : Inspection Générale de la République Islamique de Mauritanie, en sa qualité d'Institution hôte des prochaines assises de l'Assemblée Générale du FIGE ;
- **Membres** : Inspection Générale des Finances de la République Démocratique du Congo, Inspection Générale d'Etat de Madagascar et Inspection Générale de l'Administration d'Etat d'Angola.

- **Résolution n°05 portant approbation du budget 2017-2018 du FIGE.**

L'Assemblée Générale a approuvé le budget du FIGE exercice 2017, en ressources à 279.498,61 USD et en dépenses à 279.000,00 USD ; et pour l'exercice 2018, en ressources à 289.086,29 USD et en dépenses à 289.000,00 USD sous réserve du versement intégral des cotisations.

- **Résolution n°10 portant fixation de la contribution des Etats membres pour le fonctionnement de l'Institut du FIGE (IFIGE).**

Le plan d'affaires de l'Institut fait ressortir un besoin de financement de sept cent cinquante et un millions (**751.000.000**) de francs CFA. En outre, le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) devant permettre le lancement de ses activités a été arrêté à trois cent millions (**300.000.000**) de francs CFA et réparti entre les différents pays membres.

4

Ainsi, l'Assemblée Générale a-t-elle arrêté la contribution de chaque Etat membre pour le fonctionnement de l'Institut à quinze millions sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt **(15.789.480)** francs CFA, soit **24.070,91 Euros**.

Cette résolution nécessite l'engagement des différents Etats membres au regard de l'importance que revêt l'IFIGE créé pour le renforcement des capacités et la professionnalisation des cadres des institutions membres du FIGE.

2. Les travaux du 4^{ème} colloque international du FIGE.

Les travaux du 4^{ème} colloque international du FIGE du 19 octobre 2016 ont porté sur le thème « **les défis de la bonne gouvernance et le rôle primordial des Institutions de contrôle : normalisation et coopération** ».

En matière de coopération, les partenaires européens (Office de Lutte Anti-Fraude) et américains (KROLL, GIBSON DUNN) du FIGE, ont fait des présentations ponctuées d'illustrations sur les mécanismes de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le recouvrement des fonds détournés et les avoirs non-déclarés.

Ces présentations ont mis en exergue d'une part les défis des corps de contrôle dans ces domaines, et d'autre part les exigences des nouvelles techniques et autres outils développés et mis en œuvre par les Etats-Unis, le Royaume Uni et l'Union Européenne.

En matière de normalisation, les communications sur le thème « **vers une approche intégrée entre les enquêtes de conformité, les investigations anti-corruption et le système de gouvernance** » et sur le thème « **introduction de la culture des résultats dans la gestion publique et nouvelles missions des Inspections Générales d'Etat d'Afrique** » ont mis en évidence la nécessaire évolution des corps de contrôle, la professionnalisation et formation des agents ainsi que l'intégration des normes internationales en la matière.

Les experts ont démontré que le changement de paradigme dans la gestion des finances publiques induit nécessairement une évolution des organes de contrôle en termes de dispositif juridique, d'organisation, de techniques, de normes et d'outils de travail.

Cette mutation confère désormais aux organes de contrôle supérieur le rôle de coordonner l'action de tous les autres organes de contrôle au moyen de la cartographie des risques d'une part, et de conduire des missions transversales, d'autre part.

Ainsi, les activités des organes supérieurs de contrôle sont davantage axées sur la mise en œuvre de l'audit de performance, l'appui méthodologique aux autres organes de contrôle sectoriel et l'élaboration des outils, manuels et guides.

4

Les échanges qui ont suivi les exposés des experts ont montré l'impérieuse nécessité pour les Etats membres du FIGE, de promouvoir de façon harmonieuse la bonne gouvernance et les nouvelles normes édictées notamment par les directives UEMOA et CEMAC.

De même, ces échanges ont mis en lumière, le besoin d'adaptation des organes supérieurs de contrôle aux exigences de la bonne gouvernance à travers l'actualisation du dispositif juridique, des méthodes et outils de travail et le défi de formation des ressources humaines opérationnelles aux nouveaux métiers de contrôle, d'audit et d'évaluation.

La 6^e Assemblée générale et le 4^{ème} Colloque International du FIGE se tiennent en République de Côte d'Ivoire dans un contexte où les questions de bonne gouvernance et la problématique de réforme des organes de contrôle constituent une priorité majeure.

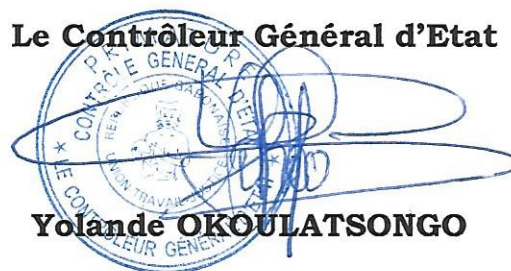
L'intérêt des hautes autorités de la République de Côte d'Ivoire sur cette thématique est marqué par l'audience spéciale accordée le 20 octobre 2016 à 11 heures par Son Excellence **Alassane OUATTARA**, aux chefs de délégations des pays présents aux assises du FIGE.

Le point central de cette audience a porté sur « la gouvernance politique comme socle de la stabilité et la paix d'un pays ». Cette rencontre a été l'occasion pour le Président OUATTARA d'édifier les chefs de délégations sur la nécessité de « **la gouvernance politique comme préalable à la gouvernance économique** » et sur sa vision de la troisième République dans le contexte de mise en référendum du projet de réforme de la Constitution ivoirienne.

Profonds Respects.

Fait à Libreville, le 11 NOV. 2016

Le Contrôleur Général d'Etat

The image shows a circular official stamp of the Contrôleur Général d'Etat. The text around the perimeter of the stamp includes "CONTRÔLEUR GÉNÉRAL D'ETAT" and "MINISTRE DU TRAVAIL". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Yolande OKOULATSONGO